

Entre,

L'élève (NOM & Prénom)

Adresse : **CP :** **Ville :**

Ci après dénommé l'Élève

et **L'Aéroclub du Béarn**

Adresse : 3 rue St-Exupéry

CP : 64230

Ville : SAUVAGNON

Tél : 05 59 33 22 00

Ci après dénommé l'Aéro-club

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Dans le cadre de la convention signée entre l'établissement scolaire d'accueil de l'atelier aéronautique, dénommé **Lycée Barthou** et **L'Aéroclub du Béarn**, affilié à la F.F.A. (Fédération Française Aéronautique), ce dernier assurera l'organisation des formations pratiques qui pourront inclure des vols d'initiation sur aéronef et/ou simulateur IDS, pour les candidats au BIA. Il mettra à leur disposition son matériel et ses installations.

Article 2 - **L'Aéroclub du Béarn** nommera dans la mesure du possible un référent chargé de suivre l'Élève pour préparer au mieux l'élève volontaire au Brevet d'Initiation Aéronautique (B.I.A.).

Article 3 - **L'Aéroclub** accueillera l'Élève et ses accompagnants autant que possible pour favoriser son intégration dans la grande famille de l'Aviation.

Article 4 - L'Élève souscrita à la Licence/Assurance « Jeunes Ailes » associée au programme «Objectif BIA», d'un montant de **26 € (chèque à établir à l'ordre de l' « Aéroclub du Béarn » et à remettre au club avant le 30/11/2024).**

Article 5 - L'Élève deviendra membre du Programme « Objectif BIA » et sera suivi en tant que tel par la FFA pour l'attribution des avantages prévus à l'article 8.

Article 6 - L'Élève bénéficiera immédiatement d'un abonnement gratuit à la revue fédérale « Info-Pilote » sur le premier semestre de l'année 2025.

Article 7 - L'Élève s'engagera à informer **L'Aéroclub du Béarn** de ses résultats à l'examen du BIA dès publication, sans quoi il ne pourra bénéficier du bonus « licence + assurance + abonnement IP » en cas d'inscription à l'aéroclub.

Article 8 - La FFA délivrera une licence fédérale « Jeunes Ailes » avec les avantages suivants attachés à cette licence :

- Abonnement de 6 mois à Info-Pilote (Janvier à Juin 2025 : Avantage = 49 €) pour favoriser son immersion dans le milieu aéronautique (familiarisation facilitant la préparation au BIA).
- Contact Aéroclub privilégié avec détermination d'un référent sur la durée du cursus de formation.
- Accès à des programmes partenaires FFA comme par exemple le programme « Cadet de l'Armée de l'Air », événements de l'Armée de Terre (ALAT), etc.

Après l'obtention de l'examen BIA :

- Dès juin 2025, en payant la licence 2026 et l'abonnement à Info Pilote 2026* (78 € + 14 € + 49 € = 141 €)*, la FFA lui offre la licence pilote + l'assurance 2026 (de juillet 2025 à décembre 2026) et l'abonnement à Info Pilote pour le 2^e semestre 2025 ;
- De plus, l'Aéroclub du Béarn offre la participation aux frais généraux (coût pour mémoire en 2024 : 78 €)

Fait le à

Le représentant légal de l'Élève (si mineur)

Le Président de l'Aéroclub
Christian AUBART



BREITLING
1884 1884

FFA
Fédération Française Aéronautique

JEUNES AILES

2014

LICENCE N° 6203459
Expire le 30/06/14
N° 04007

Programme Objectif BIA
DUPONSDQDDT Jean Michel
Aéroclub du Futur

339
1352
NE
Thiers
TRIERS
(ID) TIS 117
67

